

ENZO

Note de délibération : 17 / 20

Prénom (s)

EMZO 17 / 20



Épreuve : Economie-Droit

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 21 / 23

Numéro de table

3

Economie :

Partie 1) Questionnaire à choix multiples.

- | | |
|----------|--------------------|
| 1) B | 11) B, C |
| 2) D | 12) C, B |
| 3) B | 13) C |
| 4) C | 14) C D |
| 5) B | 15) B |
| 6) B, C | 16) A |
| 7) A | 17) B, C |
| 8) A | 18) B |
| 9) C | 19) A, C |
| 10) A, B | 20) A |

Partie 2) Argumentation structurée

• L'intervention des pouvoirs publics sur les marchés est-elle souhaitable aujourd'hui ?

Dans notre économie actuelle, deux grands modèles économiques s'opposent, le protectionnisme mis en place par les ~~Keynesiens~~ et leur chef de file Keynes. Et le libre échange

Dans notre économie actuelle, deux grands modèles économiques s'opposent, les Keynesiens et leur chef le fils Keynes ainsi que les libéraux et leur chef le fils Adam Smith. Tous deux proposent leurs propres politiques sur les marchés économiques. Les Keynesiens ^{avec} le protectionnisme et les libéraux avec le protectionnisme libre échange. Ces deux modèles sont démentis par des théories et exemples ce qui montre que leurs méthodes pourraient être préférables pour l'économie.

~~En 2022 L'Etat Français est intervenu~~

En 2022 L'Etat Français a mis en place la loi pouvoir d'achat avec différents objectifs et notamment la ~~prix en char~~ mise en place d'un barème tarifaire sur les prix de l'essence.

Dans ce cas on peut se demander si actuellement les interventions des pouvoirs publics sur les marchés ~~sont~~ -elles souhaitables?

Dans un premier temps nous verrons que l'intervention des pouvoirs publics peut être positive pour les marchés (I). Et après nous verrons qu'à l'inverse ces mêmes interventions peuvent être négatives pour les marchés (II).

I. Oui, l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire sur certains marchés...

A- D'un point de vue de la concurrence.

1) Protection des petites entreprises

Les interventions pour sauver les petites entreprises et éviter leur faillite devant une concurrence rude et souvent plus grosse.

2) Afin de mieux contrôler les marchés

Pour éviter ~~ses actions~~ la concurrence déloyale des grands groupes comme les ententes illicites sur les prix, les quotas par exemple qui nuisent aux autres petites entreprises.

3) Afin de réguler les mouvements de concentration

L'État peut décider de s'opposer à une fusion entre plusieurs entreprises si elle nuisait à la concurrence ou bien refuser ces mêmes mouvements afin de garder certaines activités qu'il juge stratégiques pour l'économie du pays ou pour ce pays.

B-D'un point de vue sociale.

1) Les interventions de l'Etat sont des mesures humanitaires

Ces actions sont vues positivement par les citoyens car cela leur montre que dans les moments difficiles pour eux en moment de conjoncture économique difficile, comme pendant la période du covid et la mise du quoi qu'il en soit, cela montre que l'Etat les soutient et ne les laisse pas sans défense.

II.... Mais parfois ces mêmes interventions peuvent nuire à ces marchés et à ~~autre~~ l'autres.

A- Les conséquences de cette interventionnisme ne sont pas nécessairement positives

1) Adam Smith, le marché d'autorégule.

C'est à dire que pour lui il faut laisser place au "laissez faire". Pour lui, l'intervention de l'Etat permet car elle favorise le marché et ses mécanismes. Pour lui l'Etat devrait penser à réguler les factions qu'il nomme oligarchie.

2) Manque de liberté pour les entreprises.

Avec ce libre échange, les entreprises sont libres sur ce marché, et avec ce protectionnisme, elles sont encadrées et réglementées ce qui parfois peut être

trop restrictif pour eux et pour leur activité qui peut en être affecté négativement.

3) Les entreprises sont moins poussées à innover.

Avec l'intervention de l'Etat, la concurrence est réduite et donc plus faible car elle est encadrée donc les entreprises innoveront moins et se font moins une guerre de prix pour se démarquer auprès des consommateurs. Cela peut leur nuire à ces mêmes consommateurs qui aurait pu profiter de ces forte concurrence par avoir des produits à des prix bas et très innovant.

B - Ces interventions peuvent aussi nuire à l'Etat.

1) La dette publique

Toutes ces interventions ont un coût qui augmente la dette publique, de ce fait les problèmes de l'économie privée sont simplement déplacés dans le secteur public.

Afin de conclure nous pouvons voir que ces interventions sont ~~peut-être~~ positives pour certains mais pas tous. Elles sont bénéfiques pour les consommateurs et pour certaines entreprises, mais sont néfastes pour l'Etat lui-même et pour les grandes entreprises qui voient leurs libertés encadrées.

Prénom (s)

ENZO

17 / 20



Épreuve: Economie - Droit

Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

02 / 03

Numéro de table

001

Droit:

Partie 1: Résolution d'un cas pratique.

1)

Faits: Mr. Isaac souhaite créer sa propre entreprise de vente de matériel numérique pour les particuliers ainsi qu'un service de réparation des appareils numériques usagés.

Problème Juridique: Comment obtenir la qualité de commerçant ~~dans une création d'entreprise?~~ quand on crée une entreprise?

Règle de droit applicable:

La qualité de commerçant est régis par de nombreuses lois et restrictions.

Pour être considéré comme commerçant au sens large de la loi lors de la création d'une entreprise il faut cocher certaines recommandations liées à l'activité de l'entreprise.

Che ~~acte~~ entreprise peut avoir la qualité de commerçant dans le cas où ~~il fait~~ non ou ses activités sont des actes de commerce.

La loi rajoute en termes d'acte de commerce, les actes d'un commerçant par son propre fait ou des actes de commerce.

Il existe différents actes de commerce:

→ Acte par nature

→ Acte par la force

Par exemple: la vente / le transport de marchandise / Service ~~et~~ Détailleur / Réparation etc

Solution : Dans le cadre des activités de Mr. Yac, l'activité de vente d'appareils réconditionnés est un acte de commerce par nature. De plus le service de réparation est de ~~le produit pour garantir~~ le produit usagé répond lui aussi à un acte de commerce par la force.

De ce fait les deux activités de Mr. Yac sont des actes de commerce, il aura donc un statut juridique de commerçant.

2)

Faits : Un client a acheté un ordinateur chez Mr. Yac. ~~Cette~~ L'ordinateur devait comporter des caractéristiques afin de pouvoir jouer sans problème avec jeux vidéos, mais ~~au fil du temps~~, 6 mois après, l'ordinateur ne fonctionne plus fluidement et n'arrive pas à ~~faisant faire~~ accéder à les jeux sur internet.

Règle de droit

Problème juridique : ~~L'enseur peut-elle interdire consentement ?~~

L'enseur peut-elle interdire le consentement ?

Règle de droit applicable :

Dans un contrat de vente, le consentement doit exister:

Alors l'offre doit être claire et identifiable et reconnu par l'offreur qu'il ya quelque chose à vendre.

Et la demande doit être direct et aussi claire.

Dans le cadre ~~l'enseur~~ du netier, un vendeur doit signifier l'acheteur les caractéristiques des produits qu'il vend mais ne peut pas signifier que les produits et concurrents même si il sont meilleures.

Il existe différents types de vice de consentement:

→ La violence

→ Le vol

→ L'erreur

Dans l'erreur on a des erreurs sur :

→ la personne au contrat

→ l'objet du contrat

Avec erreur sur le type l'objet au contrat

ou erreur sur les qualités de l'objet du contrat.

Il existe deux types de nullité au contrat

→ nullité relative qui prend en compte

* Les vices de consentement

* Les incapacités

→ nullité absolue

* erreur dans un contrat relevant

* erreur dans le contenu du contrat.

L'erreur ne vici pas toujours le consentement, il faut qu'elle soit déterminante
C'est que ~~sous elle se trouve~~ sans cette erreur le client n'aurait pas contacté.

Solution). Dans le cadre de l'entreprise et du client de Mr. Bac

Le client peut exiger deux choses:

En estimant que c'est un vice de ~~sorte~~ consentement : ~~l'heure~~ une erreur

→ Si l'erreur vici le consentement, alors (si elle est déterminante) alors nullité

relative énoncé par le juge et donc annulation du contrat, le client est remboursé

→ Si l'erreur ne vici pas le consentement, pas de nullité du contrat, le juge peut ordonner des DI pour le client.

⊗ : en totalité ou bien remboursé en parties si le juge pense que cela est nécessaire pour que le contrat soit encore possible mais plus équitable.

3)

Fait : Mr. Yac souhaite recruter un salarié en CDI et souhaite insérer une certaine clause de non concurrence dans le contrat de travail du salarié.

Problème Juridique : Comment rendre une clause d'un contrat de travail valable ?

Règles de droit applicable :

① Afin d'être valable, une clause doit respecter certains points

→ Respecter les bonnes mœurs

→ Respecter les libertés du salarié

→ Être équitable et légitime c'est à dire être donné et recevoir une contre partie égale

→ ~~être forte et légitime~~ → ② La clause abusive : l'équilibre significatif est le droit et l'obligation.

③ La clause est le plus souvent une obligation de faire ou de ne pas faire

→ ne doit pas être posée unilatéralement ; il faut l'accord du salarié

④ La clause de non concurrence doit respecter une logique de temps et de territoire

⑤ C'est c'est à dire qu'elle doit s'appliquer uniquement pendant une durée maximale (2-3ans) et sur un territoire logiquement celui où l'ancien employeur est implanté afin de ne pas limiter la concurrence.

⑥ On elle n'aurait trop au salarié qui se situe dans l'incapacité temporaire de faire du travail et de répondre à ses besoins.

⑦ Il peut aussi que celle ci ait une incidence directe sur les chiffres de son ancien employeur par que la clause soit valable, si il est amené à travailler dans une autre entreprise de ce corps de métier là même qu'il ne subit pas de conséquence alors la clause est inutile.

Solution :

Dans le cas présent une clause de Non-Concurrence est totalement légitime et respecte les conditions de validité à la seule et grande différence que ~~Mr. Yac cette clause dans le cas de l'exercice de ce métier pour toute la durée et l'endroit~~.

Prénom (s)

ENZO

17 / 20



Épreuve: Economie-Droit

Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Feuille

03 / 03

Numéro de table

001

Suite Droit:Partie 1)Suite question 3)Solution:

... A la seule différence que dans le contrat que veut faire M. Yac, la clause ne comporte ni le lieu ni de type géographique ~~de~~ qui veut dire que si le salarié se retrouverait ~~dans~~ sans emploi il serait dans l'incapacité de trouver un travail où que ~~se~~ soit dans ce ~~domaine~~.

Ce qui rend la clause abusive. De plus une indemnité de seulement 1% du salaire Brut, du dernier salaire brut n'est pas une ~~bonne~~ contrepartie suffisante loin de là. Cette indemnité doit être significative c'est à dire qu'elle doit être importante pour le salarié de manière à ce qu'il l'accepte.

De ce fait cette clause est invalide en l'état état.

Partie 2) Analyse d'arrêt

Le résumé juridique permet d'identifier les règles de droit appliquées par la cour de cassation (c'est la matière) pour ensuite mentionner les faits qui ont amené à cette procédure de justice ainsi que la problématique rencontrée par la cour (c'est la matière) Pour enfin venir des motifs de la décision et le dispositif mis en place par la cour (c'est la conclusion)

• Majeure :

Règle de droit)

Selon les articles : L.212-1 du Code de la consommation / ~~R. 212-10 et R. 212-2, 10°~~ et R. 632-1 du Code de la consommation :

Une clause est abusive si elle crée un déséquilibre significatif entre les droits et les obligations des parties dans le contrat.

De plus les clauses conclues dans un contrat entre commerçant/professionnel et consommateur sont présumées abusives. Si elles ont pour effet d'empêcher l'exercice de l'action en justice ou bien la proposition d'autre voie de recours pour le consommateur, par exemple en l'obligant à saisir uniquement une juridiction d'arbitrage non couverte par la légalité.

Enfin, une clause contraignante à prendre le consommateur à recourir à une médiation avant la saisine de la justice est présumée abusive ~~sauf entente~~ si le professionnel apporte la preuve contraire.

En effet, les contrats et notamment les clauses contenues dans ces contrats conclues entre professionnel et consommateur sont encodés de près afin que le consommateur ne soit pas désavantage.

• Mineure :

Faito) M.X a choisi la société Polypore habitat Concept, afin de faire des travaux de réhabilitation d'un logement dans une ancienne cave. M.Z est l'occupant à qui après les travaux, M.X a loué le bien. Étant touché par l'humidité, M.Z a assigné M.X en justice pour réparation du préjudice qui lui-même assigne la société Polypore en garantie.

Problème juridique) La rédaction d'une clause ~~entre~~ dans un contrat professionnel et consommateur est-elle jugée abusive dans le cas où elle concerne le recours obligatoire à un mode de règlement de litige particulier?

• Conclusion

Motif de la cour)

La cour de cassation par le fait que le professionnel n'a pas apporté la preuve contractuelle au rapport de clause abusive entre la société Polygone et M. X : de ce fait il n'a pas prouvé le contraire donc la clause ne fonctionnent pas et la cour la juge être abusive , qu'un professionnel n'a pas le droit de restreindre les possibles actions en justice d'un consommateur avec qui il a contracté

Dispositif

La cour casse et annule la décision de la cour d'appel concernant l'interdiction d'agir en justice à l'encontre de la société Polygone habitat concept de M. X contre la société Polygone habitat concept uniquement. Elle ~~s'agit~~ la considère que la cour a mal interprété le droit.
~~Elle renvoie l'affaire vers une cour d'appel.~~

Partie 3) Veille Juridique

. Étendue et limites de la liberté d'expression en entreprise.

Les libertés de l'Homme sont inscrites dans la DDHC de 1799 ainsi que la Constitution de 1958. Ces mêmes libertés sont le fruit de bataille, de révolution afin de les obtenir. Nos ancêtres se sont battus et certains ont donné leur vie pour accéder ces libertés libertés qui nous sont aujourd'hui très chères. Mais ces libertés ne sont pas infinies ; elles s'arrêtent là où commencent celle des autres.

1) Diffusion d'informations internes

En effet le salarié n'a pas le droit de divulgué des informations sur intérêt de son employeur ou bien sur la société dans laquelle il travail. Cela fait pour mise à son employeur dans le cadre d'un conflit. Ce qui limite sa liberté ~~de~~ l'expression car cela affecte l'entreprise et l'employeur négativement. Ce qui donne lieu à un licenciement personnel pour faute grave.

2) Interdiction de parasystème parasitaire et de dénigrement commercial

Il est aussi strictement interdit de divulgué des informations quelle soient vrai ou faux sur des entreprises concurrentes afin qu'ils perdent leur client et pour perturbent en bénéficien.

Cette action attire à une action en concurrence déloyale de la part de l'entreprise victime. Ceci peut aussi restreindre les libertés d'expressions ~~ses~~.

3) Gains → Garder ses opinions et idées personnel.

Un salarié se doit de garder ses idées et ses opinions personnelles qu'il soit politique, religieuse ou autres et ne doit pas en faire l'apologie à ses collègues de travail. Cela est interdit, de plus la liberté d'expression est très liée à la liberté de penser, chacun à le droit de penser ce qu'il veut tant qu'il ne dérange personne. Au dela de cela, alors si le salarié parle de ces idées à ses collègues de travail il pourrait être sanctionné là aussi la ~~liberté~~ liberté d'expression est limité.